

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
3003 Berne

Par courrier électronique :
info@bwl.admin.ch

Paudex, le 15 février 2021
PGB

Procédure de consultation : abrogation de l'assurance fédérale des transports contre les risques de guerre

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons pris connaissance du projet d'abrogation de l'ordonnance relative à l'assurance fédérale des transports contre les risques de guerre (ARG), projet mis en consultation par vos services.

L'ARG a vu ses bases légales posées dès 1955 et a été dotée d'un financement spécial de 50 millions de CHF dès 1973. Elle vise à couvrir les risques de guerre pour les transports contribuant à l'approvisionnement économique de la Suisse, et ce à titre subsidiaire dans le cas où le marché privé de l'assurance n'accepte plus de couvrir de tels risques (en cas de guerre majeure impliquant les grandes puissances nucléaires, ou si la Suisse elle-même est entraînée dans un conflit armé).

Le Conseil fédéral propose aujourd'hui de supprimer l'ARG en abrogeant l'ordonnance y relative. Les principaux arguments à l'appui de cette suppression sont que les risques d'un conflit majeur sont aujourd'hui faibles ; que le fonctionnement actuel des transports permet plus facilement de contourner les régions en crise où les assurances refusent de couvrir les risques ; que l'ARG n'a assuré jusqu'ici que des navires de haute mer, lesquels jouent aujourd'hui un rôle nettement moindre dans l'approvisionnement économique du pays.

Accessoirement, le rapport explicatif relève que les dispositions de l'ordonnance ne sont plus actuelles, qu'elles ne sont plus compatibles avec les principes en usage aujourd'hui en matière d'assurance, et que certaines formulations sont susceptibles d'entraîner une insécurité juridique notable. Enfin, la Confédération verrait d'un bon œil de récupérer le financement spécial affecté à l'ARG, qui atteint actuellement quelque 55 millions de CHF.

Appréciation

Les arguments principaux invoqués à l'appui d'une suppression de l'ARG nous paraissent insuffisamment convaincants. Face à un regain de tension perceptible entre les grandes puissances militaires du monde, la question de l'approvisionnement économique de la Suisse en cas de guerre mérite d'être prise au sérieux, y compris sous l'angle d'une possible assurance de certains transports. Nous constatons en l'occurrence que l'ARG peut aussi bénéficier à des moyens de transport autres que maritimes, et donc tout à fait modernes.

Paradoxalement, les arguments les plus convaincants sont ceux présentés de manière accessoire. Nous pouvons en effet parfaitement concevoir qu'un dispositif imaginé dans la

seconde moitié du XX^e siècle et dans le cadre de la Guerre froide ne soit plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. Toutefois, cette obsolescence de l'ARG ne suffit pas à justifier que la Confédération abandonne soudain toute possibilité d'assurer certains transports à titre subsidiaire, dans des circonstances où les assurances privées résilieraient leur couverture de risque, et où de tels transports auraient de l'importance pour l'approvisionnement de la Suisse.

En ce sens, nous ne pouvons pas souscrire à une suppression de l'ARG sans que celle-ci soit remplacée par autre chose. Il y a lieu d'examiner si les dispositions de l'ordonnance peuvent être adaptées afin de répondre aux exigences actuelles dans ce domaine. A défaut, il faudrait proposer un autre instrument qui poursuive le même but, à savoir une possibilité subsidiaire d'assurance pour des transports essentiels en temps de crise.

Au vu de ce qui précède, nous n'approvons pas le projet de suppression de l'ARG et d'abrogation de l'ordonnance y relative, car nous estimons qu'une possibilité d'assurance subsidiaire des transports contre les risques de guerre doit être maintenue sous une forme ou sous une autre.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre position et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal



Pierre-Gabriel Bieri
Responsable politique